

Ranaz Corporation
États financiers consolidés
aux 31 décembre 2006 et 2005

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Résultats consolidés	3
Déficit consolidé	4
Flux de trésorerie consolidés	5
Bilans consolidés	6
Notes complémentaires	7 - 23

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Ranaz Corporation

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la société Ranaz Corporation aux 31 décembre 2006 et 2005 et les états consolidés des résultats, du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2006 et 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

/s/Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal
Le 2 mars 2007

Ranaz Corporation

Résultats consolidés

des exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005

	2006	2005
	\$	\$
Chiffres d'affaires	9 550 277	8 141 605
Coût des marchandises vendues	<u>6 741 039</u>	<u>5 449 044</u>
Bénéfice brut	<u>2 809 238</u>	<u>2 692 561</u>
Frais de recherche	220 635	179 181
Frais de vente et d'administration	2 874 082	2 381 944
Charge de rémunération à base d'actions		1 064 000
Frais d'intérêts	68 982	65 919
Gain sur le règlement du solde de prix d'achat	(327 878)	
Radiation d'un placement	50 000	
Amortissement	234 423	193 676
Perte de change	<u>66 795</u>	<u>167 951</u>
	<u>3 187 039</u>	<u>4 052 671</u>
Perte avant impôts sur les bénéfices	<u>(377 801)</u>	<u>(1 360 110)</u>
Impôts sur les bénéfices (note 4)		
Exigibles		50 531
Futurs	<u>(60 394)</u>	<u>(22 626)</u>
	<u>(60 394)</u>	<u>27 905</u>
Perte nette	<u>(317 407)</u>	<u>(1 388 015)</u>
Perte de base et diluée par action ordinaire	<u>(0,015)</u>	<u>(0,075)</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué en circulation	<u>21 124 592</u>	<u>18 445 900</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats consolidés.

Ranaz Corporation**Déficit consolidé**

des exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Bénéfices non répartis (déficit) au début	(1 104 941)	283 074
Perte nette	<u>(317 407)</u>	<u>(1 388 015)</u>
Déficit à la fin	<u><u>(1 422 348)</u></u>	<u><u>(1 104 941)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Ranaz Corporation

Flux de trésorerie consolidés

des exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005

	2006	2005
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(317 407)	(1 388 015)
Éléments hors caisse		
Charge de rémunération à base d'actions		1 064 000
Amortissement	234 423	193 676
Gain sur le règlement du solde de prix d'achat	(327 878)	
Radiation d'un placement	50 000	
Radiation des frais reportés	12 174	
Impôts futurs	(60 394)	(22 626)
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 5)	<u>582 162</u>	<u>(136 062)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>173 080</u>	<u>(289 027)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avances à des sociétés fermées	39 450	(42 000)
Avances à un administrateur	1 583	
Avances		(1 254)
Immobilisations	(106 038)	(19 649)
Liste de clients	(347 650)	
Frais de développement	<u>(164 828)</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(577 483)</u>	<u>(62 903)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	290 000	200 000
Emprunt à vue	(200 000)	(120 000)
Remboursements d'emprunts	(125 871)	(95 631)
Dus aux actionnaires		197 684
Dus à un administrateur		(14 512)
Émission d'actions ordinaires	<u>4 029 193</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>3 993 322</u>	<u>167 541</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>3 588 919</u>	<u>(184 389)</u>
Encaisse (découvert bancaire) au début	<u>(53 781)</u>	<u>130 608</u>
Encaisse (découvert bancaire) à la fin	<u>3 535 138</u>	<u>(53 781)</u>

L'encaisse comprend l'encaisse et l'encaisse en fidéicommiss.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Ranaz Corporation

Bilans consolidés

aux 31 décembre 2006 et 2005

	2006	2005
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2 344 298	
Encaisse en fidéicommiss	1 190 840	
Débiteurs (note 6)	835 544	998 204
Impôts sur les bénéfices à recevoir		13 716
Avances (note 7)	118 107	222 891
Stocks	1 545 892	951 653
Frais payés d'avance	37 371	44 012
	<u>6 072 052</u>	<u>2 230 476</u>
Placement dans une société fermée, au coût		50 000
Avances à long terme (note 8)	63 751	
Immobilisations (note 9)	535 687	594 393
Écart d'acquisition	61 919	61 919
Actifs incorporels (note 10)	294 144	12 117
Frais de développement (note 11)	98 000	
Frais reportés		16 230
	<u>7 125 553</u>	<u>2 965 135</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire		53 781
Emprunt bancaire (note 12)	690 000	400 000
Emprunt à vue, taux préférentiel majoré de 3 % (8 % au 31 décembre 2005)		200 000
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 686 642	760 086
Solde de prix d'achat, sans intérêt		327 878
Versements sur la dette à long terme	118 335	137 704
Impôts futurs		13 930
	<u>2 494 977</u>	<u>1 893 379</u>
Dette à long terme (note 13)	255 930	362 432
Impôts futurs		46 464
	<u>2 750 907</u>	<u>2 302 275</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions et bons de souscription (note 15)	5 796 994	1 767 801
Déficit	<u>(1 422 348)</u>	<u>(1 104 941)</u>
	<u>4 374 646</u>	<u>662 860</u>
	<u>7 125 553</u>	<u>2 965 135</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,

/s/ Jean Bourassa-Marineau
Administrateur

/s/ Valier Boivin
Administrateur

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, évolue principalement dans le secteur de la fabrication et de la distribution de produits spécialisés, diététiques et énergétiques.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés au moment où les stocks sont livrés au client.

Évaluation des stocks

Les produits finis et les produits en cours sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les matières premières et les emballages sont évalués au coût ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations, la marque de commerce et la liste de clients sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier de bureau et équipement de fabrication	Dégressif	20 %
Matériel roulant et équipement informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives et liste de clients	Linéaire	20 %
Marque de commerce	Linéaire	10 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations, la marque de commerce et la liste de clients sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition d'une entreprise sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une dépréciation. L'écart d'acquisition est rattaché à une unité d'exploitation et toute dépréciation possible de l'écart d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Si une dépréciation possible est identifiée, celle-ci est quantifiée en comparant la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa juste valeur. La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés.

Frais de recherche et de développement et crédits d'impôt à l'investissement

Les frais de recherche et de développement sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Cependant, les frais de développement sont reportés lorsqu'ils respectent les critères généralement reconnus jusqu'à concurrence du montant dont la récupération peut raisonnablement être considérée comme certaine. Au 31 décembre 2006, la société a reporté pour 98 000 \$ de frais de développement. Ces frais seront amortis sur une période de 12 mois à compter de la production commerciale de ces produits. Aucun amortissement n'a été enregistré en 2006.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés en réduction des frais de recherche et de développement au cours de l'exercice où les frais sont engagés, à la condition que la société soit raisonnablement certaine que les crédits se matérialiseront. Les crédits d'impôt à l'investissement doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales, de sorte qu'il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Impôts sur les bénéfices

La société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

Perte par action

La perte de base par action ordinaire est calculée en divisant la perte nette attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. La perte diluée par action est calculée en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les titres ou autres contrats visant à émettre des actions ordinaires étaient exercés ou convertis en de telles actions au début de l'exercice ou à la date de leur émission si elle est postérieure. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet de dilution des bons de souscription et des options d'achat d'actions.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises des sociétés canadiennes et des établissements étrangers intégrés sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des charges liées aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont converties au taux d'origine. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en diminution du produit de l'émission d'actions.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Plan de rémunération à base d'actions

La société octroie des options d'achat d'actions aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants admissibles de la société et de ses filiales en vertu de son régime d'options d'achat d'actions. La comptabilisation du régime de rémunération à base d'actions s'effectue selon la méthode de la juste valeur. Les coûts de rémunération, évalués à la date de l'octroi selon la juste valeur des options et constatés sur la période de service concerné, sont comptabilisés à titre de charges à l'état des résultats et sont crédités au surplus d'apport. La contrepartie versée par les employés au moment de l'exercice des options ainsi que la juste valeur des options exercées à la date d'octroi sont ajoutées au capital-actions. Les options accordées avant que les actions n'aient été transigées en bourse, soit le 29 décembre 2006, étaient comptabilisées selon la méthode de la valeur minimale.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	2006	2005
	\$	\$
Intérêts sur l'emprunt bancaire et l'emprunt à vue	32 642	31 639
Intérêts sur la dette à long terme	36 340	34 280
Amortissement des immobilisations	164 744	187 732
Amortissement de la marque de commerce	1 888	1 888
Amortissement des frais reportés	4 056	4 056
Amortissement de la liste de clients	63 735	–
Radiation des frais reportés	12 174	–
Frais de recherche	307 030	315 028
Crédits d'impôt à l'investissement comptabilisés aux résultats	86 395	135 847
Subvention du gouvernement fédéral	–	33 068
Intérêts dus aux actionnaires (a)	–	47 683
Ventes à une société contrôlée par un proche parent d'un administrateur (a)	356 520	103 282

(a) Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

La société effectue des achats auprès d'un fournisseur important, lequel représente 45 % des achats de la société (31 % en 2005). À la date du bilan, 38 % des comptes fournisseurs sont à payer à ce fournisseur (12 % en 2005).

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

4 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le taux d'imposition effectif de la société est différent du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de l'impôt sur le revenu au Canada. Cette différence résulte des éléments suivants :

	2006	2005
	\$	\$
Perte avant impôts sur les bénéfices	<u>(377 801)</u>	<u>(1 360 110)</u>
Impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada de 32,02 % (22,02 % en 2005)	(120 972)	(299 496)
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :		
Différence due aux taux d'impôts différents de la filiale étrangère	92 012	26 458
Écart entre les taux d'impôts dû au changement de statut	(25 304)	
Charge de rémunération		234 293
Éléments non déductibles	20 525	4 985
Économies fiscales non comptabilisées	22 183	12 992
Écart entre le taux de report de pertes aux exercices antérieurs		50 525
Partie non imposable du gain sur le règlement du solde de prix d'achat	(42 311)	
Éléments divers	<u>(6 527)</u>	<u>(1 852)</u>
	<u>(60 394)</u>	<u>27 905</u>
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices	<u>15,99 %</u>	<u>(2,05 %)</u>

Les actifs et les passifs d'impôts futurs proviennent des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments suivants :

	2006	2005
	\$	\$
Actif (passif) d'impôts futurs à court terme		
Pertes fiscales	39 060	
Crédits d'impôt à l'investissement	(35 360)	(9 135)
Subvention	<u>(3 700)</u>	<u>(4 795)</u>
	<u>—</u>	<u>(13 930)</u>
Actif (passif) d'impôts futurs à long terme		
Pertes fiscales	71 752	
Immobilisations	(62 081)	(51 973)
Actifs incorporels	11 324	5 509
Frais de développement	<u>(20 995)</u>	<u>(46 464)</u>
	<u>—</u>	<u>(46 464)</u>

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

4 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

Les pertes fiscales susceptibles de réduire les impôts sur les bénéfices des exercices futurs s'élèvent à 735 000 \$ au fédéral et à 1 043 000 \$ au provincial. Un montant de 110 812 \$ a été reconnu à titre d'actifs d'impôts futurs au cours de l'exercice. Ces pertes fiscales pourront être reportées dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2010		106 500
2014	349 000	728 000
2015	39 000	
2026	347 000	208 500
	<u>735 000</u>	<u>1 043 000</u>

Les pertes de la filiale étrangère s'élèvent à 662 600 € et pourront être reportées indéfiniment.

La société dispose également de charges fiscales de recherche et développement reportables indéfiniment au montant de 64 500 \$ au fédéral et de 216 000 \$ au provincial.

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2006	2005
	\$	\$
Débiteurs	229 488	(31 000)
Impôts sur les bénéfices à recevoir	13 716	146 576
Stocks	(594 239)	291 413
Frais payés d'avance	6 641	52 684
Comptes fournisseurs et charges à payer	926 556	(595 735)
	<u>582 162</u>	<u>(136 062)</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts et aux impôts sur les bénéfices des activités d'exploitation se détaillent comme suit :

	2006	2005
	\$	\$
Intérêts versés	68 982	116 381
Impôts sur les bénéfices encaissés	13 716	96 045

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

6 - DÉBITEURS

	2006	2005
	\$	\$
Comptes clients	488 603	768 538
Crédits d'impôt à l'investissement	170 394	175 382
Autres	176 547	54 284
	<u>835 544</u>	<u>998 204</u>

7 - AVANCES

	2006	2005
	\$	\$
Avances à une société fermée, 2 %	99 455	167 723
Avances à une société fermée, 6 %	18 652	53 585
Avances à un administrateur, sans intérêt		1 583
	<u>118 107</u>	<u>222 891</u>

8 - AVANCES À LONG TERME

	2006	2005
	\$	\$
Avances à une société fermée, 2 %, encaissables par versements mensuels de 14 000 € jusqu'en avril 2007 et par versements trimestriels de 4 339 €, échéant en avril 2009	37 638	
Avances à une société fermée, 6 %, encaissables par versements trimestriels de 2 426 €, échéant en septembre 2009	26 113	
	<u>63 751</u>	<u>—</u>

9 - IMMOBILISATIONS

	2006	
	Coût	Coût
	\$	non amorti
	\$	\$
Mobilier de bureau	143 556	45 917
Équipement de fabrication	922 492	351 967
Matériel roulant	5 211	1 063
Équipement informatique	334 647	118 063
Améliorations locatives	340 486	1 033
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	28 123	17 644
	<u>1 774 515</u>	<u>535 687</u>
	<u>1 238 828</u>	

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

9 - IMMOBILISATIONS (suite)

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	134 518	87 290	47 228
Équipement de fabrication	908 863	484 238	424 625
Matériel roulant	5 211	3 691	1 520
Équipement informatique	275 265	189 365	85 900
Améliorations locatives	333 340	304 932	28 408
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	11 280	4 568	6 712
	<u>1 668 477</u>	<u>1 074 084</u>	<u>594 393</u>

10 - ACTIFS INCORPORELS

	2006	2005
	\$	\$
Marque de commerce, au coût de 18 876 \$, déduction faite d'un amortissement cumulé de 8 647 \$ (6 759 \$ en 2005)	10 229	12 117
Liste de client, au coût de 347 650 \$, déduction faite d'un amortissement cumulé de 63 735 \$	283 915	
	<u>294 144</u>	<u>12 117</u>

11 - FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice, la société a capitalisé 164 828 \$ de frais de développement. De plus, elle a comptabilisé en diminution de ces frais 66 828 \$ de crédit d'impôt à l'investissement.

12 - EMPRUNT BANCAIRE

La société dispose d'un crédit d'exploitation continu et d'un crédit spécial rotatif d'un montant maximum autorisé de 500 000 \$ chacun, garantis chacun par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des biens. Ces emprunts portent intérêt au taux préférentiel majoré de 2 % (8 %; 7 % au 31 décembre 2005) et sont renouvelables en mai 2007.

En vertu de la convention de crédit, la société doit respecter certains ratios financiers. Au 31 décembre 2006, la société ne respecte pas ces ratios (note 13 (a)).

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

13 - DETTE À LONG TERME

	Court terme \$	2006 \$	2005 \$
Emprunt à terme, garanti par les immobilisations, taux préférentiel majoré de 1,25 % (1,25 % à 2 % en 2005), (7,25 %; 6,25 % à 7 % en 2005), remboursable par versements mensuels, échéant en avril 2010 (a)	85 854	286 179	395 123
Emprunt à terme auprès de Développement économique Canada, sans intérêt, remboursement de capital débutant en avril 2006, échéant en octobre 2009	25 000	75 000	100 000
Obligations relatives aux biens loués, 5,49 % et 7,69 %, remboursables par versements mensuels de 390 \$ et de 467 \$, échéant jusqu'en mai 2009	7 481	13 086	5 013
		374 265	500 136
Versements exigibles à court terme	118 335	118 335	137 704
		255 930	362 432

(a) En vertu de ces emprunts, la société s'engage à respecter certains ratios. Au 31 décembre 2006, la société ne respecte pas ces ratios. Par suite du non-respect de ces ratios financiers, ces emprunts sont devenus remboursables sur demande. Par contre, l'institution financière a accepté de renoncer à son droit de rappel pour une durée supérieure à un an à compter du 31 décembre 2006.

Les versements sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	Obligations relatives aux biens loués \$	Autres emprunts \$
2007	9 416	110 854
2008	7 080	110 854
2009		110 854
2010		28 617
Total des paiements minimums exigibles	16 496	
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	3 410	
	13 086	

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

14 - RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Le conseil d'administration a adopté le 29 décembre 2006 un nouveau régime d'achat d'actions ordinaires. En vertu de ce régime, la société peut octroyer un maximum de 2 952 381 options d'achat d'actions aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants admissibles de la société et de ses filiales. Les options octroyées prennent fin cinq ans après la date de l'octroi. Les options octroyées aux administrateurs sont acquises par tranches de 33,3 % à compter du premier anniversaire suivant l'octroi et les autres options sont acquises par tranches de 25 % à compter du premier anniversaire. Les options sont octroyées à un prix de levée qui ne peut être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires le jour précédent la date de l'octroi, auquel une décote peut cependant être appliquée conformément aux règles de la bourse de croissance TSX.

Le régime comporte les restrictions suivantes relativement au nombre d'options :

- Le nombre d'actions ordinaires réservées pour les administrateurs, dirigeants et employés relativement aux émissions en vertu du régime ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation pendant une période de 12 mois;
- Le nombre maximal d'options pouvant être octroyées aux consultants ne doit pas excéder 2 % des actions ordinaires en circulation pendant toute période de 12 mois;
- Le nombre maximal d'options pouvant être octroyées aux personnes exerçant des activités de relations avec les investisseurs ne doit pas excéder 2 % des actions ordinaires en circulation pendant une période de 12 mois et doivent être acquises graduellement sur cette période de 12 mois, à raison d'un maximum du quart des actions visées au cours d'un même trimestre.

Les options d'achat d'actions octroyées le 29 décembre 2006 se détaillent comme suit :

Prix de levée	Nombre	Options en circulation		Options pouvant être levées	
		Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée	Prix moyen pondéré de levée	Nombre	Prix moyen pondéré de levée
0,35 \$	574 884	5 ans	0,35 \$		
0,60 \$	45 000	5 ans	0,60 \$		
En cours à la fin de l'exercice	619 884	5 ans	0,37 \$	–	–
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice			0,36 \$		

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

14 - RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

La juste valeur des options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black & Scholes d'évaluation du prix des options en tenant compte des hypothèses suivantes :

	<u>2006</u>
Taux d'intérêt annuel sans risque	3,99 %
Volatilité	80,00 %
Dividende	—
Durée estimative	5 ans

Au 31 décembre 2005, la société avait un régime d'options d'achat d'actions pouvant attribuer des options à un de ses dirigeants lui permettant d'acquérir 2 939 840 actions ordinaires de catégorie « A » de la société en contrepartie de 1 \$ en espèces. Les droits aux options deviennent acquis au moment où celles-ci sont octroyées au dirigeant. Le coût de rémunération passé en charges au titre de ce plan a été de 1 064 000 \$ pour 2005. Toutes ces options ont été octroyées et levées en 2005.

La valeur minimale des options d'achat d'actions octroyées au cours de l'exercice est de 1 064 000 \$. Le coût de rémunération de 1 064 000 \$ a été comptabilisé à titre de charges à l'état consolidé des résultats et crédité au surplus d'apport.

15 - CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

Autorisé

Avant le 23 octobre 2006, le capital-actions autorisé était comme suit :

Nombre illimité d'actions sans valeur nominale

Ordinaires de catégories « A », « B » et « C », avec droit de vote et participantes

Privilégiées de catégorie « A », sans droit de vote, dividende mensuel non cumulatif de 0,75 % de la valeur de rachat, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur marchande de la contrepartie reçue à l'émission

Privilégiées de catégorie « B », sans droit de vote, dividende mensuel non cumulatif de 0,67 % de la valeur de rachat, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur marchande de la contrepartie reçue à l'émission

Privilégiées de catégorie « C », sans droit de vote, dividende non cumulatif de 10 % de la valeur de rachat, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur marchande de la contrepartie reçue à l'émission

Privilégiées de catégorie « D », sans droit de vote, dividende maximum de 10 \$ l'action sur la durée de l'émission, rachetables au gré du détenteur ou de la société cinq ans après leur émission au montant du capital versé plus une prime maximum de 10 \$ l'action

Privilégiées de catégorie « E », sans droit de vote, participantes, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur marchande de la contrepartie reçue à l'émission

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

15 - CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Privilégiées de catégorie « F », avec droit de vote, dividende non cumulatif de 10 % de la valeur de rachat, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur marchande de la contrepartie reçue à l'émission

Privilégiées de catégorie « G », avec droit de vote, participantes, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur marchande de la contrepartie reçue à l'émission

Privilégiées de catégorie « H », sans droit de vote, participantes, rachetables au gré de la société au montant du capital versé

Depuis le 27 novembre 2006, le capital-actions autorisé a été modifié comme suit :

Nombre illimité d'actions sans valeur nominale

Ordinaires, avec droit de vote et participantes

Privilégiées de catégorie « A », sans droit de vote, convertibles en actions ordinaires dans la mesure ou au moins 20 % des actions ordinaires en circulation, une fois la conversion effectuée, sont détenues par des « actionnaires publiques » tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de Croissance TSX et, lors d'une offre d'achat, de rachat ou d'échange portant sur plus de 50 % des actions ordinaires en circulation

	2006	2005
	\$	\$
Émis et payé		
19 999 999 actions ordinaires	3 732 096	
4 761 904 bons de souscription	832 714	
9 523 811 actions privilégiées de catégorie « A »	1 153 251	
333 333 bons de souscription au courtier	78 933	
20 000 000 actions ordinaires de catégorie « A »		1 767 801
	<u>5 796 994</u>	<u>1 767 801</u>

Émission de titres

2006

Le 26 avril 2006, la société a émis 2 857 143 actions ordinaires de catégorie « A » et 1 428 571 bons de souscription en contrepartie de 1 000 000 \$ en espèces. Les bons de souscription permettent aux porteurs d'acquérir 1 428 571 actions ordinaires de catégorie « A » à un prix de 0,35 \$ l'unité. Les bons de souscription peuvent être exercés au plus tard le 26 avril 2008. Les frais d'émission d'actions ont totalisé 72 336 \$ et ont été portés en diminution du capital-actions.

Le 23 octobre 2006, la société a converti 22 857 143 actions ordinaires de catégorie « A » en 22 857 143 actions ordinaires. Par la suite, le 27 novembre 2006, la société a converti 9 523 811 actions ordinaires en 9 523 811 actions privilégiées de catégorie « A » tel qu'exigé par la Bourse de croissance TSX afin de satisfaire une exigence de « distribution publique », selon laquelle 20 % des actions ordinaires en circulation, une fois la conversion effectuée, doivent être détenues par des « actionnaires publiques » tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de Croissance TSX.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

15 - CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Le 29 décembre 2006, la société a réalisé un premier appel public à l'épargne visant des actions ordinaires. Le placement a consisté en une vente de 6 666 667 unités au prix de 0,60 \$ l'unité pour un total de 4 000 000 \$. Chaque unité est composé d'une action ordinaire de la société et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription d'actions ordinaires entier confèrera à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 0,60 \$ jusqu'au 29 décembre 2008. Les frais d'émission d'actions relatifs au placement totalisent 898 471 \$ en espèces et 333 333 bons de souscription d'une valeur de 78 933 \$ émis au courtier visant l'achat d'unités. Ces bons de courtier peuvent être exercés pendant une période de 18 mois après le 29 décembre 2006. Les frais d'émission d'actions ont été portés en diminution du capital-actions.

2005

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la société a émis 15 501 780 actions ordinaires de catégorie « A » en contrepartie de la réduction des dus aux actionnaires de 1 \$. Par la suite, la société a converti les dus aux actionnaires de 703 701 \$ en 1 558 370 actions ordinaires de catégorie « A ». De plus, à la suite de la levée des options par un des dirigeants, la société a émis 2 939 840 actions ordinaires de catégorie « A » en contrepartie de la réduction des dus aux actionnaires de 1 \$. Un montant de 1 064 000 \$ du surplus d'apport lié à ces options a été viré au capital-actions.

Bons de souscription

Au 31 décembre 2006, le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en actions ordinaires s'établissait comme suit :

Date d'expiration	Prix de levée	Nombre émis	Nombre pouvant être exercé
26 avril 2008	0,35 \$	1 428 571	1 428 571
29 décembre 2008	0,60 \$	3 333 333	3 333 333
			4 761 904

Les 333 333 bons de souscription émis au courtier visant l'achat de 333 333 unités à un prix de levée de 0,60 \$ sont également en circulation au 31 décembre 2006. Ces bons de souscription viennent à expiration le 29 juin 2008 et la totalité peut être exercée.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

15 - CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

La juste valeur des bons de souscription a été estimée à l'aide du modèle Black & Scholes d'évaluation du prix des bons de souscription en tenant compte des hypothèses suivantes :

	Bons de souscription du 26-04-06	Bons de souscription du 29-12-06	Bons de souscription au courtier
Taux d'intérêt annuel sans risque	4,19 %	4,02 %	4,02 %
Volatilité	80,00 %	80,00 %	80,00 %
Dividende	—	—	—
Durée estimative	2 ans	2 ans	1,5 ans

Actions entiercées

En vertu des exigences de la Bourse, la totalité des actions ordinaires émises avant le premier appel public à l'épargne à un prix inférieur au prix d'émission du placement et la totalité des actions ordinaires pouvant être acquises par des personnes ayant un lien de dépendance avec la société sont entiercées conformément à la convention d'entiercement de titres. Toutes les actions ordinaires acquises à la suite de la levée d'options d'achat d'actions dont le prix de levée est inférieur au prix d'offre des actions ordinaires dans le cadre du placement doivent également être entiercées selon la convention d'entiercement.

Au terme de la convention d'entiercement, 10 % des actions ordinaires entiercées ont été libérées dès la publication du bulletin de la Bourse de croissance TSX accordant l'inscription des actions ordinaires et 15 % des actions ordinaires supplémentaires seront libérées à intervalles de six mois par la suite, soit le 6e, le 12e, le 18e, le 24e, le 30e et le 36e mois suivant la libération initiale. Au 31 décembre 2006, 11 999 999 actions ordinaires, 8 571 430 actions privilégiées de catégorie « A », 485 896 options d'achat d'actions et 1 285 714 bons de souscription sont toujours entiercées.

Perte par action

En raison de la perte nette enregistrée pour les exercices présentés, les facteurs potentiellement dilutifs, tels que les bons de souscription et les options d'achat d'actions, n'ont pas été inclus dans le calcul de la perte diluée par action ordinaire, puisque l'inclusion de ces titres aurait eu un effet antidilutif.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

16 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de change

La société est exposée au risque de change en raison de l'encaisse, des débiteurs, des avances à des sociétés fermées présentées à court terme, des créditeurs et du solde de prix d'achat libellés en dollars américains et en euros. Au 31 décembre 2006, les actifs libellés en dollars américains et en euros totalisent 186 856 \$ US (122 996 \$ US au 31 décembre 2005) et 317 313 € (508 021 € au 31 décembre 2005); les passifs provenant d'une conversion de montants en dollars américains et en euros représentent 79 852 \$ US (39 263 \$ US au 31 décembre 2005) et 444 554 € (298 733 € au 31 décembre 2005). La société ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

Juste valeur des instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des actifs et des passifs financiers à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Placement et avances à des sociétés fermées

La juste valeur du placement dans une société fermée et des avances à des sociétés fermées n'a pas été déterminée étant donné que des contraintes de temps et d'argent ne permettent pas de le faire avec suffisamment de fiabilité, notamment parce que les titres de participation de ces sociétés ne sont pas négociés sur un marché public.

Avances aux actionnaires

La juste valeur des avances aux actionnaires n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

Dettes à long terme assorties d'un taux d'intérêt variable

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à la valeur comptable étant donné que les emprunts portent intérêt à un taux qui varie en fonction du taux du marché.

Dettes à long terme sans intérêt

La juste valeur de l'emprunt à terme contracté auprès de Développement économique Canada n'a pas été déterminée étant donné que des contraintes de temps et d'argent ne permettent pas de le faire avec suffisamment de fiabilité puisqu'il est assorti de conditions dont certaines représentent une forme d'aide gouvernementale et qu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument financier qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

17 - ENGAGEMENTS

La société s'est engagée, en vertu de contrats de location échéant en 2012, à verser une somme de 123 590 \$ pour un bâtiment et une somme de 18 408 \$ pour du matériel roulant et de l'équipement de bureau en 2007 et une somme de 12 800 \$ de 2008 à 2011.

18 - INFORMATION SECTORIELLE

La société a examiné ses activités et établi qu'elle mène ses activités dans un seul secteur d'exploitation isolable. Les informations suivantes présentent les informations requises à l'échelle de l'entreprise.

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Produits par emplacement géographique selon l'emplacement du client		
Canada	5 023 935	3 938 855
États-Unis	2 227 420	1 699 951
France	1 580 881	1 948 120
International	718 041	554 679
	<u>9 550 277</u>	<u>8 141 605</u>
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Immobilisations par emplacement géographique		
Canada	<u>535 687</u>	<u>594 393</u>
Écart d'acquisition par emplacement géographique		
Canada	<u>61 919</u>	<u>61 919</u>

19 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 25 janvier 2007, la société a complété un placement privé de 850 000 unités au prix de 0,60 \$ l'unité pour un total de 510 000 \$ en espèces. Chaque unité est composé d'une action ordinaire de la société et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription d'actions ordinaires entier conférera à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 0,70 \$ jusqu'au 26 janvier 2009.

Le 12 janvier 2007 et le 1^{er} février 2007, la société a octroyé 605 000 et 650 000 options d'achat d'actions à des administrateurs en vertu de son régime d'options d'achat d'actions à un prix de levée de 0,70 \$ et de 0,95 \$ par action pour une durée de 5 ans.

Le 20 février 2007, les actionnaires détenant les 9 523 811 actions privilégiées de catégorie « A » ont convertis la totalité de ces actions en actions ordinaires étant donné qu'au moins 20 % des actions ordinaires en circulation, une fois la conversion effectuée, sont détenues par des « actionnaires publiques » tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de Croissance TSX.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

19 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (suite)

En date du 2 mars 2007, le courtier a exercé 200 000 bons de souscription, ce qui a généré des entrées de fonds de 120 000 \$.